

## NOTE DE POLITIQUE

# Comment les règles et les flexibilités de l'Organisation mondiale du commerce peuvent-elles promouvoir la sécurité alimentaire des pays les moins avancés ?

Facundo Calvo  
Octobre 2024

---

Les pays les moins avancés ont besoin de davantage d'investissements dans l'agriculture pour accroître leur productivité agricole et promouvoir leur sécurité alimentaire.

---

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), entre 713 millions et 757 millions de personnes, soit environ 9 % de la population mondiale, étaient confrontées à la faim en 2023. La faim est toujours en augmentation en Afrique, où une personne sur cinq continue à souffrir de la faim. Le problème est particulièrement grave dans les pays à faible revenu, où plus de sept personnes sur 10 n'ont pas les moyens de s'alimenter sainement, où plus de la moitié des revenus de la population est consacrée à l'alimentation et où les gouvernements n'ont qu'une capacité limitée à s'attaquer aux principaux facteurs d'insécurité alimentaire (FAO, 2024c).

L'augmentation de la productivité agricole est essentielle pour promouvoir la sécurité alimentaire des pays les moins avancés (PMA).<sup>1</sup> Un exercice de modélisation sur la manière de réduire l'insécurité alimentaire en Afrique a souligné qu'une productivité agricole accrue se traduit par un meilleur approvisionnement en nourriture et une baisse des prix alimentaires,

---

<sup>1</sup> Dans la présente note, les termes « pays à faible revenu » et « pays les moins avancés » sont utilisés de manière interchangeable pour décrire un groupe de 45 pays classés par les Nations Unies sur la base de critères qui prennent en compte des indicateurs de revenu, de santé et d'éducation ainsi que d'autres repères économiques et environnementaux. La liste peut être consultée ici : <https://unctad.org/topic/least-developed-countries/list>. Dans les rapports de la FAO cités dans la présente note, le terme « pays à faible revenu » est retenu, tandis que les rapports d'ONU commerce et développement (CNUCED) cités retiennent, tout comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le terme « pays les moins avancés (PMA) ».



de même que par une augmentation des revenus et un meilleur accès à la nourriture, réduisant ainsi la proportion de personnes menacées par la faim (Mason-D'Croz et al., 2019). La productivité agricole est également liée à la croissance économique, particulièrement dans les pays en développement, où l'agriculture représente un secteur économique clé et une importante source d'emploi (Gollin, 2010).

L'écart de productivité agricole entre les pays à faible revenu et les autres pays est énorme : les pays les plus riches produisent 70 fois plus de valeur ajoutée agricole par travailleur que les pays les plus pauvres (FAO, 2022). La faiblesse de la productivité agricole des pays à faible revenu s'explique par de multiples raisons, notamment le manque d'accès aux technologies et innovations modernes. Les agriculteurs qui n'ont qu'un accès limité aux marchés et au crédit peinent à adopter les nouvelles technologies et les nouveaux intrants qui permettraient d'accroître la productivité agricole. Les pays à faible revenu sont également confrontés à des coûts de transport élevés en raison du mauvais état des routes et des ports (FAO, 2022). En 2015, les pays à revenu élevé ont dépensé beaucoup plus pour la recherche et le développement (en moyenne 2,4 % de leur PIB) que les pays à faible revenu, qui ont à peine investi 0,25 % de leur PIB dans la recherche et le développement (Ericsson et Mealy, 2019).

Le manque d'investissements dans l'agriculture, tant sur le plan public que privé, est une des principales causes de la faible productivité agricole des PMA. Les chercheurs impliqués dans le projet Ceres 2030 ont constaté qu'il faudrait davantage d'investissements privés de la part des bailleurs de fonds pour éliminer la faim d'ici 2030, notamment pour les services de vulgarisation agricole, l'adoption de cultures résistantes au climat, la recherche agricole et l'amélioration des infrastructures telles que les routes et les installations de stockage, autant d'éléments qui permettraient d'accroître la productivité agricole (Laborde et al., 2020).

Malheureusement, les gouvernements des pays à faible revenu disposent de ressources fiscales limitées pour investir dans l'agriculture. Les facteurs qui contribuent au manque d'investissement dans l'agriculture dans les PMA comprennent un niveau élevé d'endettement, qui empêche ces pays d'accroître leurs capacités de production, ainsi qu'une mobilisation insuffisante des ressources nationales, c'est-à-dire l'incapacité des PMA à générer leurs propres ressources en raison de systèmes fiscaux faibles, de niveaux élevés d'évasion fiscale et de vastes secteurs informels (ONU commerce et développement [CNUCED], 2023). Ce ne sont toutefois pas les seuls facteurs qui entravent la capacité des PMA à investir dans l'agriculture. Les flux financiers externes, y compris l'aide publique au développement (APD) allouée à l'agriculture, n'ont pas été à la hauteur des engagements pris par les pays développés : bien qu'elle joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire, l'APD consacrée à l'agriculture a diminué de 12 % au cours de la période 2016–2021 (CNUCED, 2023).

En raison de la faiblesse de leur productivité agricole, les PMA ont tendance, à quelques exceptions près, à être des importateurs nets de denrées alimentaires, dépendant des marchés internationaux pour l'achat de denrées alimentaires ainsi que d'autres produits et intrants agricoles, y compris les engrais. Cette dépendance à l'égard des marchés internationaux rend les PMA vulnérables aux hausses de prix et autres distorsions commerciales, y compris celles provoquées par les politiques commerciales adoptées par les grands pays producteurs et exportateurs.



En juin 2022, s'inquiétant du fait que des perturbations commerciales, des prix records et la volatilité excessive des prix des produits alimentaires et agricoles pourraient compromettre la sécurité alimentaire, particulièrement dans les PMA et les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont adopté une déclaration ministérielle sur l'insécurité alimentaire (Organisation mondiale du commerce [OMC], 2022). En vertu de cette déclaration, les membres de l'OMC se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour faciliter les échanges commerciaux et améliorer le fonctionnement et la résilience à long terme des marchés mondiaux de l'alimentation et de l'agriculture. L'une de ces mesures a abouti à la création du Groupe de travail de l'OMC sur la sécurité alimentaire (OMC, 2024c). Ce groupe a été créé pour examiner, entre autres, comment les règles et les flexibilités de l'OMC en matière de soutien agricole interne pourraient aider les PMA et les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires à accroître leur productivité agricole.

Dans ce contexte, la présente note politique analyse la façon dont les règles et les flexibilités de l'OMC peuvent encourager l'investissement dans l'agriculture dans les PMA afin d'accroître leur productivité agricole et de promouvoir leur sécurité alimentaire. La section 1 examine les règles et les flexibilités de l'OMC en matière de soutien agricole interne afin de comprendre si elles limitent (ou non) l'investissement public dans l'agriculture par les gouvernements des PMA. La section 2 examine comment les règles et les flexibilités de l'OMC en matière de soutien agricole interne peuvent contribuer à attirer davantage d'investissements privés dans l'agriculture dans les PMA en rendant l'agriculture des PMA plus rentable et plus attrayante aux yeux des investisseurs potentiels. La section 3 propose des options pour améliorer l'accès des PMA au marché agroalimentaire international afin de stimuler leurs exportations et leurs moyens de subsistance. La section 4 sert de conclusion.

---

## Les règles de l'OMC en matière de soutien agricole interne permettent aux gouvernements des PMA d'investir dans leur productivité agricole.

---

Le soutien agricole interne (terme employé par l'OMC pour désigner les dépenses publiques dans le secteur de l'agriculture) peut aider les PMA à accroître leur productivité agricole afin de promouvoir leur sécurité alimentaire. En effet, les subventions aux intrants ont été largement utilisées pour réduire le coût supporté par les agriculteurs pour les intrants tels que les engrais, les pesticides et les semences. Bien que les subventions aux intrants soient souvent remises en question parce qu'elles favorisent l'utilisation inefficace des ressources publiques et contribuent à la dégradation de l'environnement, elles sont également liées à l'augmentation de la production agricole et de la productivité de la main-d'œuvre agricole (Mamun, 2024).

Cependant, les subventions aux intrants ne sont pas la seule forme de soutien agricole interne qui peut être employée par les PMA pour accroître leur productivité agricole et promouvoir leur sécurité alimentaire. Les services de vulgarisation agricole, par exemple, peuvent également contribuer à l'amélioration de la productivité agricole (Kalogiannidis et Syndoukas, 2024). En Tanzanie, les subventions aux intrants et les services de vulgarisation agricole se sont révélés efficaces pour augmenter la productivité des terres et de la main-d'œuvre





(Malimi, 2023). De même, les services de vulgarisation agricole ont joué un rôle important dans l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles en Éthiopie en diffusant des connaissances sur les pratiques agronomiques et en facilitant l'adoption de variétés de semences par les agriculteurs et de nouvelles technologies pour la conservation des sols et des eaux (Argaw et al., 2023).

Du point de vue de la politique commerciale, une question importante est de savoir si les règles et les flexibilités relatives au soutien agricole interne prévues par l'Accord sur l'agriculture aident ou entravent la capacité des gouvernements des PMA à réaliser des investissements publics visant à stimuler la productivité agricole. Bien que l'Accord sur l'agriculture limite le recours au soutien agricole interne lorsqu'il est considéré comme un facteur de distorsion de la production et des échanges commerciaux, il prévoit également une certaine flexibilité pour d'autres formes de soutien agricole interne (OMC, 1994). Deux des exemples les plus importants de flexibilité en ce qui concerne les types d'investissements que les PMA devraient réaliser pour renforcer leur productivité agricole relèvent du champ d'application de l'article 6.2 de l'Accord sur l'agriculture (catégorie de développement) et de la « catégorie verte » figurant à l'annexe 2 de cet accord. L'encadré 1 explique ce que permet chaque catégorie.

### **Encadré 1. Article 6.2 (catégorie de développement) et la catégorie verte**

L'article 6.2 de l'Accord sur l'agriculture (OMC, 1994) permet aux pays en développement d'octroyer des subventions aux intrants à leurs agriculteurs à faible revenu ou dépourvus de ressources. La catégorie verte de l'annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture autorise les membres de l'OMC à accorder un soutien agricole interne pour des services de caractère général tels que les services de vulgarisation et de formation agricoles, la recherche agricole et les infrastructures. La décision ministérielle de Bali de 2013 sur le commerce et le transfert de technologie (OMC, 2013) fournit une liste non exhaustive de programmes de services de caractère général liés à la réforme agraire et à la sécurité des moyens de subsistance, dont certains pourraient être particulièrement utiles aux PMA. La liste non exhaustive porte sur des services de caractère général tels que (i) la réhabilitation des terres, (ii) la conservation des sols et la gestion des ressources, (iii) la gestion de la sécheresse et la lutte contre les inondations, (iv) les programmes d'emploi rural, (v) la délivrance de titres de propriété et (vi) les programmes d'installation des agriculteurs visant à promouvoir le développement rural et la réduction de la pauvreté. Actuellement, ni la catégorie verte ni l'article 6.2 de l'Accord sur l'agriculture (catégorie de développement) n'imposent de limite quantitative au montant du soutien agricole interne pouvant être fourni par un PMA (ou par tout autre pays en développement) sous la forme de subventions aux intrants ou de paiements pour des services de caractère général.

Afin de savoir si les PMA utilisent cette marge de manœuvre politique, nous avons examiné les notifications de soutien interne émises par les PMA depuis la création de l'OMC. Seuls 21 des 37 membres de l'OMC classés comme des PMA ont déjà soumis une notification de soutien interne. Parmi ceux-ci, quatre PMA (le Bénin, le Burkina Faso, Haïti et l'Ouganda) ont déclaré n'avoir fourni aucune forme de soutien interne, tandis que 15 ont fourni



uniquement un soutien interne au titre de l'article 6.2 (catégorie de développement) et/ou de la catégorie verte.<sup>2</sup> Bien que leur historique de notification soit inégal, il semble que les PMA utilisent la marge de manœuvre politique offerte par la catégorie de développement et la catégorie verte. Ils disposent d'une marge de manœuvre considérable pour accroître les investissements dans la productivité agricole, pourvu que ces investissements servent aux agriculteurs à faible revenu ou dépourvus de ressources (en vertu de la catégorie de développement) ou pourvu que les distorsions des échanges qui pourraient en résulter soient minimales (en vertu de la catégorie verte).

Toutefois, les notifications à l'OMC peuvent s'avérer trompeuses, surtout si l'on considère que la plupart d'entre elles datent d'un certain temps. Pour les PMA qui ont déclaré n'avoir fourni aucune forme de soutien interne, les dernières périodes de notification à l'OMC couvertes correspondent à 1997 (Bénin), 2022 (Burkina Faso), 1999 (Haïti) et 2004 (Ouganda). D'autres sources révèlent que certains de ces PMA ont fourni diverses formes de soutien agricole interne. À titre d'exemple, le programme Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires (SAPAA) de la FAO indique que le Burkina Faso fournit un soutien interne, dont 70 % sont destinés aux services de caractère général et près d'un quart aux producteurs, principalement sous la forme de subventions aux intrants. L'Ouganda fournit également un soutien interne, dont 90 % sont destinés aux services de caractère général, seule une petite partie étant réservée aux agriculteurs sous la forme de subventions aux intrants (FAO, 2024b). D'autres PMA dont les dépenses agricoles sont suivies par le programme SAPAA suivent une tendance similaire : au Mozambique, plus de la moitié des dépenses agricoles a été consacrée aux services de caractère général (55 %), un tiers aux subventions à la consommation (33 %) et le reste aux subventions aux intrants (12 %). Au Rwanda, la quasi-totalité des dépenses agricoles a été consacrée aux services de caractère général (84 %), suivie d'une part plus faible aux subventions aux intrants (15 %). L'Éthiopie, qui est en cours d'adhésion à l'OMC, a également alloué la majeure partie de ses dépenses agricoles aux services de caractère général (87 %) et le reste aux subventions aux intrants (13 %) (FAO, 2024b).

Il est néanmoins évident que n'importe lequel de ces pays aurait pu notifier à l'OMC le soutien agricole interne qu'il fournit dans le cadre de la marge de manœuvre politique illimitée offerte par la catégorie verte pour les paiements correspondant aux services de caractère général et aux subventions aux consommateurs et par l'article 6.2 (catégorie de développement) pour les subventions aux intrants.

Bien que les PMA disposent d'une souplesse considérable leur permettant d'apporter un soutien en vertu de la catégorie de développement ou de la catégorie verte pour de nombreux types d'investissements dans les secteurs agricoles afin d'accroître leur productivité agricole et de promouvoir leur sécurité alimentaire, le montant du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui peut être accordé par les PMA à leurs agriculteurs, et qui relève de la catégorie orange, est en effet assujéti à des limites. L'encadré 2 présente la catégorie orange et où se situent ses limites.

---

<sup>2</sup> Les deux autres PMA qui ont soumis à l'OMC une notification de soutien interne, à savoir le Bangladesh et la République démocratique populaire lao (RDP lao), sont les seuls à avoir notifié un soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange (voir l'encadré 2).



## Encadré 2. Soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange

En vertu de l'Accord sur l'agriculture, la quasi-totalité du soutien agricole interne ayant des effets de distorsion de la production et des échanges commerciaux relève de la catégorie orange, qui comprend les mesures de soutien des prix et les subventions directement liées aux quantités produites. Contrairement à la catégorie verte et à l'article 6.2 (catégorie de développement), la catégorie orange est assujettie à des limites. Pour la plupart des pays en développement et des PMA, le montant maximal du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et relevant de la catégorie orange qu'ils peuvent accorder correspond à 10 % de la valeur de la production agricole pour des produits agricoles spécifiques (soutien spécifique au produit) et pour le secteur agricole dans son ensemble (soutien non spécifique au produit).

Source : OMC, 1994.

Deux PMA ont fait part d'un soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange. Il s'agit du Bangladesh et de la RDP lao, pays qui ont failli dépasser ou ont dépassé les limites autorisées. Le Bangladesh était sur le point de franchir sa limite de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange, en ce qui concerne le blé lors de l'année fiscale 2014/2015. Sa dernière notification concernant 2020/2021 montre que le pays dispose encore d'une bonne marge de manœuvre politique pour apporter un soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges en faveur du blé. La RDP lao semble avoir franchi sa limite de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange, en ce qui concerne le riz en 2016, la dernière année pour laquelle nous disposons d'informations pour ce PMA membre de l'OMC. Pour conclure, les deux PMA qui ont fait part d'un soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange ont, d'une certaine manière et à des moments très précis, été enserrés dans des contraintes résultant des règles existantes de l'OMC sur le soutien agricole interne.

Au-delà de ces deux cas de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et relevant de la catégorie orange, les gouvernements des PMA disposent d'une grande marge de manœuvre pour accroître les investissements publics dans la productivité agricole au titre de la catégorie de développement et de la catégorie verte. Le problème de fond ne semble pas être la marge de manœuvre laissée par les règles de l'OMC, mais la marge de manœuvre fiscale, c'est-à-dire le manque de fonds nationaux permettant de réaliser ces investissements.

À cet égard, il convient de noter que le financement de la sécurité alimentaire est un concept multidimensionnel qui va bien au-delà du soutien agricole interne. Il comprend les ressources financières publiques et privées, tant nationales qu'étrangères, qui visent à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes (FAO, 2024c). Pour stimuler la productivité agricole dans les PMA et améliorer ainsi leur sécurité alimentaire, il est essentiel de trouver des moyens de tirer parti d'autres ressources financières, notamment l'APD allouée à l'agriculture, le financement privé provenant de la philanthropie, les transferts de fonds transfrontaliers des migrants investis dans les systèmes agroalimentaires et les investissements directs étrangers.



Dans un contexte de politique commerciale, la question la plus immédiate serait de savoir si les règles et les flexibilités de l'OMC pourraient être utilisées pour encourager un plus grand investissement privé en faveur de la productivité agricole des PMA.

---

## De nouvelles règles et flexibilités de l'OMC en matière de soutien agricole interne pourraient aider les PMA à attirer davantage d'investissements privés dans l'agriculture pour accroître leur productivité agricole et promouvoir leur sécurité alimentaire.

---

En allant de l'avant, de nouvelles règles et flexibilités de l'OMC pourraient aider les PMA à attirer davantage d'investissements privés en faisant de sorte que l'agriculture des PMA devienne plus profitable et plus attrayante aux yeux des investisseurs potentiels. Cela pourrait par exemple se faire en s'attaquant à l'important soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange qui est fourni par les pays développés et les grands pays en développement en faveur de produits pour lesquels les PMA sont compétitifs ou pourraient le devenir. Dans un premier temps, ces nouvelles règles de l'OMC devraient réduire le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et relevant de la catégorie orange qui est destiné aux produits alimentaires et agricoles présentant un intérêt pour les PMA, soit parce qu'ils sont exportés (tableau 1), soit parce qu'ils sont produits (tableau 2) par les PMA.

Le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges crée des règles du jeu inéquitables qui entravent les possibilités des producteurs des pays en développement qui doivent faire face à la concurrence des produits subventionnés (Banque mondiale, 2023). Lorsqu'il est mis en place pour certains produits alimentaires et agricoles, le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges a non seulement des répercussions sur la capacité des agriculteurs des PMA à affronter la concurrence des marchés internationaux sur un pied d'égalité, mais il peut également freiner le développement des industries locales des PMA avant qu'elles ne soient suffisamment compétitives pour pouvoir exporter. Permettre aux entreprises agricoles d'exporter et de se développer est particulièrement crucial pour la croissance économique des PMA. Selon la Banque mondiale, près de 60 % de la population des pays à faible revenu travaillait dans l'agriculture en 2022 (Banque mondiale, 2024). Puisque tant de personnes dépendent de l'agriculture pour gagner leur vie et assurer leur subsistance dans les PMA, la protection de leurs secteurs agricoles contre un soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et mis en place ailleurs devrait constituer une priorité lors de la négociation de nouvelles règles et flexibilités de l'OMC.

Pour avoir une idée précise des produits alimentaires et agricoles qui intéressent les PMA et qui bénéficient de montants élevés de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, nous avons examiné les notifications de soutien interne les plus récentes des pays octroyant les plus grosses subventions à l'agriculture : la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Japon et l'Union européenne (par ordre alphabétique). Nous nous sommes ensuite penchés sur les montants du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et relevant de la



catégorie orange que ces membres de l'OMC ont accordé à un groupe sélectionné de produits alimentaires et agricoles présentant un intérêt pour les PMA, notamment le riz, le coton, le maïs et les laitages.

**Tableau 1.** Principales exportations alimentaires et agricoles des PMA en 2022

Rang	Produit	Valeur exportée (millions d'USD)	Soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange (millions d'USD)	Subventions limitant la production qui relèvent de la catégorie bleue (millions d'USD)
1	Café	3 150	0,3	0
2	Graines et fruits oléagineux <sup>3</sup>	2 425	218 <sup>4,5</sup>	1
3	Légumes à cosses <sup>6</sup>	2 373	1 296 <sup>7</sup>	0 <sup>8</sup>
4	Riz	1 426	10 399	2 723
5	Coton	1 339	1 566	4 439

Source : Élaboration de l'auteur basée sur OMC, 2023, tableau 4 de l'annexe et OMC, 2024b pour les chiffres relatifs au soutien interne.

Comme le montre le tableau 1, le coton est un produit de base que les PMA parviennent à exporter avec succès malgré des niveaux élevés de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et relevant de la catégorie orange mis en place dans d'autres pays. Il convient toutefois de noter que le coton est également soutenu par un large éventail de subventions qui ne sont soumises à aucune limite dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture, y compris des subventions aux intrants en Inde (article 6.2/catégorie développement),

<sup>3</sup> Les graines et fruits oléagineux (code SH 1207) comprend des produits tels que les graines de moutarde, les graines de carthame et les graines de sésame.

<sup>4</sup> Bien que le colza relève d'un code SH différent (c.-à-d., le code 1205), le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange visant le colza (code SH 1205) et les graines de moutarde (code SH 1207) est comptabilisé sous un seul chiffre en Inde (soit 183,63 millions d'USD pour l'année de commercialisation 2022/2023). C'est ce chiffre qui a été pris en compte pour la rédaction de ce tableau.

<sup>5</sup> L'Union européenne notifie son soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange et ses subventions limitant la production qui relèvent de la catégorie bleue pour l'ensemble des graines oléagineuses sous un seul chiffre (soit 22,5 millions d'EUR et 1 million d'EUR, respectivement, pour l'année de commercialisation 2020/2021). C'est ce chiffre qui a été pris en compte pour la rédaction de ce tableau.

<sup>6</sup> Les légumes à cosses (code SH 0713) comprennent des produits tels que les pois, les pois chiches (haricots garbanzo), les haricots et les lentilles.

<sup>7</sup> Ce chiffre n'inclut pas le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange visant les « fruits et légumes » en Union européenne ni les « légumes » au Japon, qui peuvent comprendre les légumes à cosses.

<sup>8</sup> Ce chiffre n'inclut pas les subventions limitant la production qui relèvent de la catégorie bleue visant les « fruits et légumes » en Union européenne, qui peuvent comprendre les légumes à cosses.





des subventions limitant la production en Chine et en Union européenne (article 6.5/ catégorie bleue) et un appui à l'ajustement structurel en Union européenne (annexe 2/ catégorie verte).

**Tableau 2.** Principales productions alimentaires et agricoles des PMA en 2022

Rang	Produit	Valeur produite (millions d'USD)	Soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange (millions d'USD)	Subventions limitant la production qui relèvent de la catégorie bleue (millions d'USD)
1	Riz	31 977	10 399	2 723
2	Manioc	20 175	0	0
3	Mais	12 160	4 101	2 723
4	Lait cru de bovins	9 013	3 697 <sup>9</sup>	1 003 <sup>10</sup>
5	Pommes de terre	7 418	58 <sup>11</sup>	19 <sup>12</sup>

Source : Élaboration de l'auteur basée sur FAOSTAT (FAO, 2024a) pour la liste des produits alimentaires et agricoles élaborés par les PMA en 2022 et OMC, 2024b pour les chiffres relatifs au soutien interne.

Dans le cas précis du coton, Strutt et al. (2022) soulignent que si les subventions actuelles ayant des effets de distorsion des échanges pratiquées dans les pays développés et les grands pays en développement étaient supprimées, la production de coton en Afrique subsaharienne et dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord augmenterait de 12,1 %, la valeur des exportations de coton augmentant de 622 millions d'USD par an (net). Les auteurs constatent également que les revenus des producteurs de coton augmenteraient de près de 20 % dans ces pays africains.

Toutefois, le coton n'est pas le seul produit qui intéresse les PMA. Le riz est un autre produit de base que les PMA peuvent produire et exporter de manière efficace (tableaux 1 et 2), bien que le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges reste important. Comme pour le coton, le riz est également soutenu par des subventions qui ne sont soumises à aucune limite dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture, notamment des subventions aux intrants en Inde (article 6.2/catégorie développement), des subventions limitant la production en Chine

<sup>9</sup> Ce chiffre inclut le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange visant les « laitages » aux États-Unis, le « lait écrémé en poudre » et le « lait » en Union européenne, et le « lait » au Japon.

<sup>10</sup> Ce chiffre inclut les subventions limitant la production qui relèvent de la catégorie bleue visant les « laitages et produits laitiers » en Union européenne.

<sup>11</sup> Ce chiffre n'inclut pas le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange visant les « légumes » au Japon, qui peuvent comprendre les pommes de terre.

<sup>12</sup> Ce chiffre inclut les subventions limitant la production qui relèvent de la catégorie bleue visant la « pomme de terre à féculé » en Union européenne.



et en Union européenne (article 6.5/catégorie bleue) et des programmes environnementaux au Japon (annexe 2/catégorie verte).

En dehors du coton et du riz, les produits de base que les PMA élaborent en grandes quantités, comme le maïs et les laitages (tableau 2), reçoivent des montants importants de soutien interne ayant un effet de distorsion des échanges au niveau mondial.

Bien que tous les produits de base qui bénéficient ailleurs d'un soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges ne soient pas importés sur les marchés intérieurs des PMA, ce qui créerait une situation de concurrence potentielle pour leurs agriculteurs, certains le sont (tableau 3), ce qui souligne l'importance pour les PMA d'une amélioration des règles et des disciplines de l'OMC en matière de soutien agricole interne.

Cela étant dit, il convient de noter que certaines des denrées alimentaires les plus importées par les PMA (par exemple, le blé et le riz) sont fortement subventionnées par les pays producteurs. En rendant les aliments moins chers, ces subventions peuvent être bénéfiques aux consommateurs pauvres des PMA à court terme. Néanmoins, en nuisant aux agriculteurs des PMA et en sapant ainsi leur production agricole, les subventions agricoles peuvent aggraver l'insécurité alimentaire structurelle et à long terme des PMA (Hermann, 2007).

**Tableau 3.** Principales importations alimentaires et agricoles des PMA en 2022

Rang	Produit	Valeur importée (millions d'USD)	Soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange (millions d'USD)	Subventions limitant la production qui relèvent de la catégorie bleue (millions d'USD)
1	Huile de palme	7 559	0	0
2	Blé	7 461	5 883	0
3	Riz paddy (équivalent riz blanchi)	7 099	10 399	2 723
4	Riz, blanchi	5 502		
5	Sucre raffiné	3 939	1 930 <sup>13</sup>	193 <sup>14</sup>

Source : Élaboration de l'auteur basée sur FAOSTAT (FAO, 2024a) pour la liste des produits alimentaires et agricoles importés par les PMA en 2022 et OMC, 2024b pour les chiffres relatifs au soutien interne.

<sup>13</sup> Ce chiffre inclut le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges qui relève de la catégorie orange visant le « sucre » aux États-Unis, en Union européenne et au Japon.

<sup>14</sup> Ce chiffre inclut les subventions limitant la production qui relèvent de la catégorie bleue visant la « betterave sucrière » en Union européenne.



---

## Améliorer l'accès des PMA aux marchés agroalimentaires internationaux peut stimuler les exportations et les revenus des PMA.

---

Les mesures non tarifaires telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC) ont également un impact sur le commerce dans les secteurs alimentaire et agricole. Dans bien des cas, les mesures non tarifaires sur les marchés d'exportation réduisent les possibilités de revenus, compromettant ainsi la capacité des habitants des pays en développement et des PMA à acheter des denrées alimentaires (CNUCED, 2022).

Les mesures non tarifaires cherchent à répondre à des préoccupations légitimes telles que la santé des êtres humains, des plantes et des animaux. Cependant, bien que toutes les mesures non tarifaires n'aient pas un effet négatif sur le commerce, l'impact des mesures SPS et des OTC sur le commerce dans les secteurs alimentaire et agricole n'est pas négligeable. En effet, l'équivalent ad valorem moyen des mesures non tarifaires dans le domaine de l'agriculture, qui se réfère au degré de restriction qui serait imposé par ces mesures non tarifaires à l'agriculture si elles étaient adoptées sous la forme de tarifs d'importation, peut atteindre 21 % (CNUCED et Banque mondiale, 2018).

Les mesures frontalières telles que les droits à l'importation ayant nettement diminué au cours des dernières décennies, les mesures non tarifaires telles que les mesures SPS et les OTC déterminent de plus en plus l'accès aux marchés des produits alimentaires et agricoles en provenance des PMA (CNUCED, 2015). Ce qui ferait la différence pour les PMA serait la capacité à comprendre les modifications souvent rapides des mesures SPS et des OTC qui ont des répercussions sur leurs exportations et sur leur capacité à défendre les intérêts de leurs exportateurs dans les comités de l'OMC où ces mesures sont discutées.

Tout d'abord, les membres de l'OMC qui mettent en place des mesures SPS et des OTC devrait faciliter le suivi des évolutions réglementaires par d'autres membres de l'OMC, y compris les PMA, (i) en notifiant leurs mesures SPS et leurs OTC le plus tôt possible à l'OMC et (ii) en proposant des informations aussi complètes et claires que possible sur la nature, le contenu et la conception de ces mesures.

Deuxièmement, et conformément à la Déclaration de l'OMC sur la mise en œuvre précise, effective et opérationnelle des dispositions de l'Accord sur l'application des mesures SPS et de l'Accord sur les OTC relatives au traitement spécial et différencié adoptée à la treizième Conférence ministérielle de l'OMC à Abou Dhabi (OMC, 2024a), le Secrétariat de l'OMC devrait continuer à améliorer sa formation et son assistance technique en faveur des pays en développement et des PMA afin qu'ils relèvent les défis auxquels ils sont habituellement confrontés dans la mise en œuvre des mesures SPS et des OTC. S'agissant des mesures SPS, une manière de soutenir les pays en développement et les PMA serait d'augmenter les contributions financières volontaires au Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, qui aide les pays en développement et les PMA à se conformer aux normes de sécurité alimentaire et de santé animale et végétale que leurs exportateurs doivent respecter pour obtenir un accès au marché.



Troisièmement, les membres de l'OMC, qu'ils soient pays développés ou pays en développement, devraient s'efforcer d'offrir aux PMA un accès au marché en franchise totale ou quasi-totale de droits. D'après le Secrétariat de l'OMC, de nombreux pays développés et quelques pays en développement le font déjà en offrant aux PMA un accès au marché en franchise totale ou quasi-totale de droits. L'Australie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suisse offrent actuellement aux PMA un accès au marché en franchise de droits pour 100 % de leurs lignes tarifaires. Le Chili, le Royaume-Uni et l'Union européenne offrent aux PMA un accès au marché en franchise de droits presque totale pour plus de 99 % de leurs lignes tarifaires. D'autres membres de l'OMC, dont le Canada (98,5 %), le Japon (97,8 %), l'Islande (96,6 %) et la Chine (96,1 %), offrent également aux PMA un accès au marché en franchise de droits presque totale. En outre, la Corée, l'Inde et le Monténégro accordent aux PMA un accès en franchise de droits pour environ 90 % ou plus de leurs lignes tarifaires (OMC, 2023).

Enfin, les membres de l'OMC devraient faire en sorte que les régimes d'accès préférentiel au marché accordés aux PMA n'excluent pas les produits alimentaires et agricoles élaborés par ces PMA. À l'heure actuelle, certains des régimes d'accès préférentiel au marché déjà existants qui bénéficient aux PMA font l'objet d'exclusions majeures, y compris pour des produits agricoles clés tels que le café, les graines oléagineuses et les légumes (OMC, 2023), qui sont tous des produits alimentaires et agricoles qui présentent un intérêt pour les PMA.

## Conclusions

Les PMA ont besoin de plus d'investissements dans l'agriculture pour augmenter leur productivité agricole et promouvoir leur sécurité alimentaire. Les règles et les flexibilités existantes de l'OMC en matière de soutien agricole interne laissent une marge de manœuvre politique permettant aux PMA d'accroître l'investissement public dans l'agriculture en vertu de l'article 6.2 (catégorie développement), de la catégorie verte et, sous réserve des limites fixées, de la catégorie orange de l'Accord sur l'agriculture.

Compte tenu de l'importance et de l'utilisation généralisée de l'article 6.2 (catégorie développement) chez les PMA afin de fournir des subventions aux intrants à leurs agriculteurs à faible revenu ou dépourvus de ressources, augmenter leur productivité agricole et promouvoir leur sécurité alimentaire, il est essentiel que les négociations agricoles à l'OMC préservent cette souplesse pour les PMA. Mais le maintien des règles et des flexibilités actuelles de l'OMC en matière de soutien agricole interne ne suffira pas à accroître la productivité agricole ni à promouvoir la sécurité alimentaire des PMA, d'autant plus qu'il s'agit de pays pauvres qui ne disposent pas des ressources fiscales nécessaires pour répondre à leurs besoins d'investissement dans l'agriculture.

À cet égard, de nouvelles règles et flexibilités de l'OMC en matière de soutien agricole interne devraient aider les PMA à attirer davantage d'investissements privés dans l'agriculture en faisant de sorte que l'agriculture des PMA devienne plus profitable et plus attrayante aux yeux des investisseurs potentiels. Ces mesures peuvent englober des engagements pris par les pays développés et les grands pays en développement membres de l'OMC visant à réduire le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et relevant de la catégorie orange en faveur de produits alimentaires et agricoles qui présentent un intérêt





pour les PMA, soit parce qu'ils sont exportés, soit parce qu'ils sont élaborés par ces pays. De plus, l'amélioration de l'accès des PMA aux marchés agroalimentaires internationaux peut stimuler les exportations et les revenus de ces pays. Les membres de l'OMC peuvent y parvenir (i) en notifiant les mesures SPS et les OTC le plus tôt possible à l'OMC et en proposant des informations aussi complètes et claires que possible sur la nature, le contenu et la conception de ces mesures ; (ii) en demandant au Secrétariat de l'OMC d'accroître ses efforts de formation et d'assistance technique en faveur des pays en développement et des PMA et d'augmenter leurs contributions financières volontaires aux mécanismes de formation et d'assistance technique tels que le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce ; et (iii) en offrant aux PMA un accès au marché en franchise totale ou quasi-totale de droits, particulièrement pour les produits alimentaires et agricoles tels que le café, les graines oléagineuses et les légumes dont l'exportation présente un intérêt pour les PMA.

## Références

- Argaw, B., Yehuala, K., et Aschalew, A. (2023, juin). Review on the role of agricultural extension service on increasing farm productivity in Ethiopia. *International Journal of Finance Research*, 4(2). <https://journal.jis-institute.org/index.php/ijfr/article/view/1153/806>
- Banque mondiale. (2023). *Unfair advantage: Distortive subsidies and their effects on global trade*. [https://thedocs.worldbank.org/en/doc/0534eca53121c137d3766a02320d0310-0430012022/related/Unfair-Advantage-Distortive-Subsidies-and-Their-Effects-on-Global-Trade-2023.pdf?gl=1\\*ucfz3s\\* gcl au\\*MTIwMzE1MjAzOC4xNzI2MjE0NzYx](https://thedocs.worldbank.org/en/doc/0534eca53121c137d3766a02320d0310-0430012022/related/Unfair-Advantage-Distortive-Subsidies-and-Their-Effects-on-Global-Trade-2023.pdf?gl=1*ucfz3s* gcl au*MTIwMzE1MjAzOC4xNzI2MjE0NzYx)
- Banque mondiale. (2024). Emplois dans l'agriculture (% du total des emplois) – Faible revenu. Données libres du Groupe de la Banque mondiale. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS?locations=XM>
- Ericsson, F., et Mealy, S. (2019). *Connecting official development assistance and science, technology, and innovation for inclusive development: Measurement challenges from development assistance committee perspective* (Document de travail n° 58 de l'OCDE sur la coopération pour le développement). Organisation de coopération et de développement économiques. [https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2019/07/connecting-official-development-assistance-and-science-technology-and-innovation-for-inclusive-development\\_1cc29792/3726edff-en.pdf](https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2019/07/connecting-official-development-assistance-and-science-technology-and-innovation-for-inclusive-development_1cc29792/3726edff-en.pdf)
- Gollin, D. (2010). Agricultural productivity and economic growth. *Handbook of Agricultural Economics*, 4, 3825–3866. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1574007209040730?via%3Dihub>
- Hermann, M. (2007). Agricultural support measures of developed countries and food insecurity in developing countries. In B. Guha-Khasnobis, S. S. Acharyam, et B. Davis (Éds.), *Food security: Indicators, measurements, and the impact of trade openness* (pp. 206–238). Oxford University Press. <https://academic.oup.com/book/11090/chapter-abstract/159503994?redirectedFrom=fulltext>



- Kalogiannidis, S., et Syndoukas, D. (2024). The impact of agricultural extension services on farm output: A worldwide viewpoint. *Research on World Agricultural Economy*, 5(1), 96–114. <https://journals.nasspublishing.com/index.php/rwae/article/view/999>
- Laborde, D., Murphy, S., Parent, M., Porciello, J., et Smaller, C. (2020). *Ceres2030 : Solutions durables pour éradiquer la faim – Rapport de synthèse*. Université Cornell, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, et Institut international du développement durable. <https://ecommons.cornell.edu/server/api/core/bitstreams/cbbe60fa-1624-49af-8393-6802bc7a8cc8/content>
- Mamun, A. (2024). Impact of farm subsidies on global agricultural productivity. *Agricultural Economics*, 55(2), 346–364. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/agec.12823?af=R/abdullah+mamun/>
- Mason-D’Croz, D., Sulser, T. B., Wiebe, K., Rosegrant, M. W., Lowder, S. K., Nin-Pratt, A., Willenbockel, D., Robinson, S., Zhu, T., Cenacchi, N., Dunston, S., et Robertson, R. D. (2019). Agricultural investments and hunger in Africa modelling potential contributions to SDG2 – Zero hunger. *World Development*, 116, 38–53. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X18304340>
- ONU commerce et développement (CNUCED). (2015). *Improving market access for the least developed countries on the 2030 Agenda for Sustainable Development* (Note de politique n° 6). [https://unctad.org/system/files/official-document/presspb2015d11\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/presspb2015d11_en.pdf)
- ONU commerce et développement. (2022). *Promoting food security through non-tariff measures: From costs to benefits*. [https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2023d6\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2023d6_en.pdf)
- ONU commerce et développement. (2023). *Pour un financement du développement à l’épreuve des crises : Rapport 2023 sur les pays les moins avancés*. [https://unctad.org/system/files/official-document/ldc2023\\_fr.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/ldc2023_fr.pdf)
- ONU commerce et développement et Banque mondiale. (2018). *The unseen impact of non-tariff measures: Insights from a new database*. [https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2018d2\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/ditctab2018d2_en.pdf)
- Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO). (2022). *La situation des marchés des produits agricoles 2022. La géographie du commerce alimentaire et agricole : quelles politiques pour un développement durable ?* Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0471fr>
- Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture. (2024a). *Base de données FAOSTAT*. <https://www.fao.org/faostat/fr/#home>
- Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture. (2024b). *Monitoring and analysing food and agricultural policies*. <https://www.fao.org/in-action/mafap/en>
- Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture. (2024c). *L’État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/42ef02b4-0899-43fa-aad3-52bf7963c521/content>



- Organisation mondiale du commerce (OMC). (1994, 15 avril). Accord sur l'agriculture. [https://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/14-ag.pdf](https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/14-ag.pdf)
- Organisation mondiale du commerce. (2013, 7 décembre). Décision ministérielle de Bali sur le commerce et le transfert de technologie. [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/minist\\_f/mc9\\_f/desci37\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc9_f/desci37_f.htm)
- Organisation mondiale du commerce. (2022). *Déclaration ministérielle sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire* (WT/MIN(22)/28 ; WT/L/1139). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN22/28.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2023). *Accès aux marchés pour les produits et services dont l'exportation présente un intérêt pour les pays les moins avancés*. Note du Secrétariat (WT/COMTD/LDC/W/71). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/COMTD/LDCW71.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2024a). *Déclaration sur la mise en œuvre précise, effective et opérationnelle des dispositions relatives au traitement spécial et différencié de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce* (WT/MIN(24)/36 ; WT/L/1191). [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/minist\\_f/mc13\\_f/documents\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc13_f/documents_f.htm)
- Organisation mondiale du commerce. (2024b). *Portail des notifications*. <https://notifications.wto.org/fr>
- Organisation mondiale du commerce. (2024c). *Programme de travail sur la sécurité alimentaire pour les PMA et les PDINPA*. [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/agric\\_f/wrkprog-fsldcs\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/wrkprog-fsldcs_f.htm)
- Strutt, A., Anderson K., Corong, E., et Valenzuela, E. (2021). *Impacts of agricultural domestic supports on developing economies*. Ministère néo-zélandais des Industries primaires. <https://www.waikato.ac.nz/assets/Uploads/Research/Research-institutes-centres-and-groups/Institutes/NZIBR/Anderson-et-al.-MPI-final-report.pdf>

© 2024 International Institute for Sustainable Development  
Publié par l'Institut international du développement durable

Cette publication est sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

## REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier Alice Tipping et Sean Woolfrey pour leurs conseils et contributions tout au long de la préparation de cette note politique. Je remercie également Tyesha Turner et Cosimo Avesani pour les précieuses observations et recommandations qu'ils ont formulées en tant qu'évaluateurs pairs. Cette note de politique a été élaborée avec le soutien de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement. Les opinions exprimées dans cette note politique ne reflètent pas nécessairement celles des pairs évaluateurs ni du bailleur de fonds et ne doivent pas leur être attribuées.

## L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Institut international pour le développement durable (IISD) est un groupe de réflexion indépendant, plusieurs fois récompensé, qui travaille à la création accélérée de solutions en faveur de la stabilité du climat, d'une gestion durable des ressources et d'économies équitables. Notre travail vise à inspirer de meilleures décisions et à déclencher des actions significatives pour accompagner les populations et la planète dans la voie de la prospérité. Nous mettons en avant les réalisations qui sont possibles lorsque les gouvernements, les entreprises, les organisations à but non lucratif et les communautés unissent leurs efforts. Plus de 200 collaborateurs travaillent pour l'IISD, originaires du monde entier et rassemblant des compétences dans de nombreuses disciplines. Depuis ses bureaux implantés au Winnipeg, Ottawa et Toronto et en Genève, l'IISD grâce à son travail a un impact sur la vie des habitants de plus de 100 pays.

L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base de la province du Manitoba. En outre, des fonds de projets lui sont accordés par divers gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations, le secteur privé et des particuliers.

### Siège

111 Lombard Avenue, Suite 325  
Winnipeg, Manitoba  
Canada R3B 0T4

**Tel:** +1 (204) 958-7700

**Website:** [iisd.org](https://iisd.org)

**X:** [@IISD\\_news](https://twitter.com/IISD_news)



[iisd.org](https://iisd.org)